|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 番号 | 見出し／本文 | フランス語 |
| 27 | パスポートの再発行や在留資格の更新 | Renouvellement du passeport ou renouvellement du titre de séjour |
| 台風○号や○○地震の影響により在留期間内に出国することができなかった又は出国することが困難な外国人観光客の方へ  台風○号や○○地震の影響により、在留期間内に出国することができなかった又は出国することが困難な外国人観光客の方に対し、出国のために必要な手続などについて  １ 出国のための手続  （１）パスポートを持っている方  出国前に，在留期間の更新手続などを行う必要があります。あらかじめ最寄りの出入国在留管理局（入管）で手続をしてください。  （２）パスポートを持っていない方  出入国在留管理局（入管）で手続をする前に，パスポートなど出国に必要な渡航文書の発給を受けた上で、上記（１）の手続を行う必要があります。 渡航文書の発給に関しては、最寄りの駐日外国公館にご相談下さい。  ２ その他のお問い合わせ その他、出入国手続に関するお問い合わせは以下のインフォメーションセンターにお問い合わせ下さい。  ○外国人在留総合インフォメーションセンター  平日午前 ： ～午後 ：  ＴＥＬ： － －  パスポートをなくした場合は、 自国の大使館で、パスポート再発行の手続きをしてください。必要な書類は、大使館で確認してください。  在留カードをなくした場合は、あなたが住んでいるところの出入国在留管理局（入管）で再交付の手続きをしてください。 | Pour les touristes étrangers qui à la fin de leur séjour sont empêchés de quitter le pays ou entravés dans leurs démarches de sortie du pays, à cause du typhon No 〇 ou du séisme 〇〇  Pour les touristes étrangers qui à la fin de leur séjour sont empêchés de quitter le pays ou entravés dans leurs démarches de sortie du pays, à cause du typhon No 〇 ou du séisme 〇〇, voici les instructions à suivre :  1 Démarches en vue de la sortie du pays  （1）Pour les personnes en possession d’un passeport  Avant la sortie du pays, prolongez la durée de votre séjour en effectuant au préalable les démarches nécessaires à l’office national de l’immigration le plus proche.  （2）Pour les personnes n’ayant pas de passeport  Avant d’effectuer les démarches à l’office national de l’immigration, recevez les documents nécessaires à la sortie du territoire, comme le passeport par exemple puis effectuez les démarches mentionnées ci-dessus (1) .Concernant la délivrance des documents de voyage, renseignez-vous auprès des services diplomatiques de l’ambassade de votre pays.  2 Pour plus d’informations sur les démarches d’entrée et de sortie du pays, renseignez-vous auprès du centre d’informations mentionné ci-dessous :  ○Centre d’informations général pour les ressortissants étrangers  En semaine de heures le matin à heures l’après-midi  TEL:  En cas de perte du passeport, effectuez les démarches en vue de son renouvellement à l’ambassade de votre pays. Informez-vous sur les documents nécessaires, auprès de l’ambassade.  En cas de perte de la carte de résident étranger, effectuez les démarches en vue de son renouvellement, auprès de l’office national de l’immigration. |